

## La famille

J'espère qu'on prendra cela en considération et que ce sera là une partie du programme. On ne peut pas le nier, lorsqu'on sait que dans une des provinces de l'Atlantique, 19 p. 100 de toutes les grossesses à terme l'année dernière ont été des grossesses chez les adolescentes. Et, chaque fois qu'en comité nous voulons discuter de ce sujet, tout le monde rougit en disant: Il ne faut pas en parler, parce que si nous faisons des recommandations dans ce sens-là, c'est démontrer que nous sommes permissifs.

Je pense plutôt que c'est montrer que nous assumons nos responsabilités et que nous devons encourager les jeunes à poursuivre leurs études, leur en fournir les moyens, les services de garde, les services d'appui, afin de leur permettre de garder leurs enfants, mais aussi leur donner ce qu'il faut afin de devenir économiquement indépendantes plus tard pour être en mesure d'élever ces enfants-là.

• (1740)

## [Traduction]

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat de cet après-midi. C'est pour moi l'occasion de réaffirmer mon appui à la famille canadienne et l'importance de la famille dans la société. C'est également pour les députés l'occasion de réfléchir au rôle que les gouvernements ont joué dans le passé et qu'ils joueront à l'avenir. C'est là un important sujet de réflexion pour nous à la Chambre.

J'ai chez moi une plaque portant un message qui me revient souvent à l'esprit. J'aimerais vous en faire part. Essentiellement, si quelqu'un se sent bien dans sa peau, l'harmonie règnera dans son foyer. Si l'harmonie règne dans son foyer, elle rayonnera dans son milieu et gagnera tout le pays pour finir par imprégner le monde entier. Je songe souvent à ce message car il réaffirme l'importance de l'unité de base dont nous parlons aujourd'hui.

En tant que députés, nous devons songer à l'importance de la famille et à son rôle dans la société. Nous devons songer également à l'influence de la famille sur le pays. Nous avons eu tendance ces derniers temps à tenir la cellule familiale pour acquise. Nous l'avons par conséquent souvent négligée en ne proposant aucune mesure législative qui puisse lui venir en aide ou en ne tenant tout simplement pas compte de l'institution familiale et de certains des problèmes qui l'assaillent.

Le débat d'aujourd'hui a été révélateur des problèmes auxquels nous faisons face. Tous les députés ont dans leur circonscription des cas de problèmes et de tensions vécus par les familles. Je songe en particulier au problème des femmes battues et à ses répercussions sur la communauté. Je connais les répercussions qu'il a eues pour certaines familles dans certaines localités de ma circonscription. Une chose qui m'a fort désappointé en tant que député a été de constater que même s'il existe maintenant dans certaines localités des centres où les femmes peuvent se réfugier avec leurs enfants pour y trouver sécurité et protection, on n'a rien fait pour soutenir les hommes, au moyen de conseils ou d'aide pour résoudre un grave problème qui nuit à la cellule familiale.

Je suis très heureux de pouvoir intervenir dans ce débat. Je ne veux pas parler trop longtemps parce que j'aimerais que la Chambre des communes prenne une décision cet après-midi.

Il est important que les gouvernements donnent l'exemple en comprenant bien les problèmes et le genre de menaces qui pèsent sur les familles. Ils devraient chercher des solutions à ces problèmes, au lieu de les éluder momentanément ou de les esquiver, ou encore de recourir à des expédients. Il importe que nous participions à des discussions en pleine connaissance de cause.

Je suis également satisfait de l'amendement proposé par mon collègue en vue de renvoyer la question au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social. J'appuie cette proposition parce que l'étape du comité nous permettra de tenir un débat bien informé. Elle nous permettra également de faire appel aux arguments et aux problèmes invoqués cet après-midi. Le comité, je l'espère, envisagera d'examiner le cas de plusieurs familles du pays qui ont connu des frustrations et des problèmes. Il devra examiner les solutions qu'elles ont trouvées et les activités auxquelles elles ont participé.

Je voudrais citer un exemple qui, à mon avis, démontre bien ce que nous essayons d'accomplir—il s'agit de familles de Vancouver qui ont un problème commun: elles comptent parmi leurs membres des handicapés. On leur a souvent dit qu'elles n'avaient pas le choix et qu'elles devaient placer leurs enfants dans des institutions. Naturellement, cela leur a causé beaucoup de frustration. Malgré toutes leurs démarches, elles n'ont trouvé aucune solution. Le conseil habituel qu'elles recevaient des fonctionnaires responsables était le suivant: «Nous sommes les experts. Nous savons ce qu'il faut faire. La seule solution est de placer vos enfants dans une institution». Les parents ont commencé à répondre: «Une minute, nous avons le droit de participer à ce processus. Nous avons une contribution à faire, et il y a des décisions que nous aimerions voir prendre». Ils ont formé la Société de la vie communautaire et ont commencé à exercer des pressions pour essayer d'améliorer leur situation particulière. Après bien des efforts, ils ont pu obtenir une subvention du gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qui leur a permis d'agir. Grâce à cette initiative, ils ont réussi à se doter des installations et des services dont ils avaient besoin et ainsi à régler eux-mêmes un problème qui leur avait causé à tous bien des ennuis. Voilà le genre d'exemple que nous tenons à voir répété. Il est révélateur de l'esprit d'initiative des Canadiens.

• (1750)

En outre, leur expérience a fait l'objet d'un film produit par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a été mis à la disposition du grand public et nous pouvons à présent, en le visionnant, voir comment, en se démenant, ces gens ont réussi à surmonter leurs difficultés. Il nous sera alors possible de comprendre à quel point nous ne sommes plus en contact avec les difficultés quotidiennes des gens ordinaires.

Je sais que d'autres collègues veulent intervenir à ce sujet et ne m'étendrai donc pas davantage, si ce n'est pour dire que je me réjouis que cette motion nous ait permis de nous pencher sur un des problèmes fondamentaux de notre société. On nous a fourni la possibilité, en tant que députés, de réfléchir aux mesures que nous pourrions prendre pour nous attaquer aux problèmes éprouvés par le groupe le plus important de notre société. Je me réjouis de cette motion et j'approuve l'amendement ainsi que la motion principale proposée par le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse).